

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CARIGNAN**

RÉSOLUTION PPCMOI NO 451-01-2021

Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), situé sur le lot 6 001 847 près du chemin Bellerive

CONSIDÉRANT que la Ville de Carignan a adopté le Règlement no 451-U relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que ce règlement permet au Conseil d'autoriser sur demande et aux conditions qu'il détermine, un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI);

CONSIDÉRANT que le lot 6 001 847 est l'assiette d'une habitation unifamiliale isolée, construite en 1910;

CONSIDÉRANT que le bâtiment principal est dans un mauvais état et que les propriétaires désirent le démolir et le reconstruire;

CONSIDÉRANT que cette propriété n'a pas de frontage à une voie de circulation publique, c'est-à-dire le chemin Bellerive;

CONSIDÉRANT que cette propriété bénéficie d'un accès par une servitude de passage à pied et en voiture, consentie en 1885 et publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 22 458;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu exige à l'article 1.1.1 du document complémentaire que toute nouvelle construction prévue à d'autres fins qu'agricoles soit érigée sur un ou plusieurs lots distincts, adjacent à une voie de circulation publique ou privée;

CONSIDÉRANT que cette exigence est reconduite à l'article 61 du Règlement sur les permis et certificats no 485-U de la Ville de Carignan;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par _____, appuyé par _____ et résolu à _____

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal :

1. Autorise un projet particulier de construction et d'occupation d'un immeuble sur le lot 6 001 847 du cadastre du Québec, situé dans la zone A-023 du Règlement de zonage no 483-U;
2. Détermine que les dispositions du présent PPCMOI ont préséance sur les dispositions de l'article 61 du Règlement sur les permis et certificats no 485-U de la ville de Carignan;
3. Adopte la résolution PPCMOI numéro 451-02-2021 visant à autoriser le projet ci-haut mentionné et à régulariser une dérogation au Règlement sur les permis et certificats no 485-U et applicable au lot numéro 6 001 847 dont l'effet est le suivant;
 - 3.1 Malgré l'exigence que toute nouvelle construction à des fins autres qu'agricoles soit érigée sur un ou plusieurs lots distincts adjacents à une voie de circulation publique ou privée, la servitude de passage publiée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly sous le numéro 22 458 peut dans le cas présent constituer une voie de circulation privée, afin de permettre la reconstruction de la résidence, conformément à l'article 1.1.1 du schéma d'aménagement de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, ainsi qu'à l'article 61 du Règlement sur les permis et certificats no 485-U de la ville de Carignan;

QUE la présente autorisation donnée par le conseil ne dispense pas le propriétaire d'obtenir, tout permis, certificat d'autorisation, approbation ou avis requis en vertu d'une loi ou d'un règlement.

Patrick Marquès
Maire

Ève Poulin
Greffière

CERTIFICAT D'AUTORISATION

<i>Adoption du premier projet de résolution :</i>	<i>8 septembre 2021</i>
<i>Avis public de l'assemblée écrite de consultation</i>	<i>13 septembre 2021</i>
<i>Assemblée écrite de consultation :</i>	<i>13 au 28 septembre 2021</i>
<i>Adoption du second projet de résolution:</i>	<i>6 octobre 2021</i>
<i>Avis public demande de participation à un référendum :</i>	<i>12 octobre 2021</i>
<i>Adoption de la résolution :</i>	<i>17 novembre 2021</i>
<i>Émission du certificat de conformité de la MRC :</i>	<i>28 janvier 2022</i>
<i>Entrée en vigueur :</i>	<i>28 janvier 2022</i>
<i>Avis public/certificat de publication de l'entrée en vigueur :</i>	<i>7 février 2022</i>